



Flash Info

n°129 – 20 juillet 2010 (1/2)

PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE) : CIRCULAIRE 2010

Une récente circulaire du Ministère de l'Agriculture vient rappeler les grandes lignes et les nouveautés du « Plan Bâtiment » pour 2010.

Rappelons que ce PMBE est une mesure européenne qui prévoit d'accorder une aide aux agriculteurs pour les investissements visant à moderniser les élevages, avec un encouragement fort en faveur du logement des animaux. Sont ainsi éligibles, les investissements liés à la construction d'un bâtiment neuf, à l'extension ou à la rénovation d'un bâtiment existant, aux ouvrages et dispositifs de traitement des effluents....

Le PMBE s'inscrit dans le cadre global du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013. A ce titre, le PMBE est d'abord défini au niveau régional, par le Préfet de région, à qui il appartient de fixer les priorités locales d'intervention du PMBE. L'arrêté préfectoral fixe alors le public cible (et notamment les filières éligibles), l'importance de l'aide, et les dépenses éligibles. Comme toutes les autres mesures du PDRH, le PMBE est financé par l'Union Européenne (FEADER) et par plusieurs intervenants nationaux (Etat, Collectivités Territoriales, et Agences de l'Eau).

Concernant les équins, la circulaire apporte une précision. Le texte rappelle que les **investissements sont éligibles** si le projet relève d'une exploitation où **l'activité d'élevage est dominante** (sur la base du chiffre d'affaires). Dans ce cas, les investissements de modernisation relatifs à la reproduction et à l'élevage, à la prise en pension avec activités de services, aux activités de

débourrage, dressage et entraînement **sont admissibles**. Les seules activités liées aux sports équestres, aux activités de loisir, à la simple pension ne sont pas éligibles.

Il convient alors de vous rapprocher de votre FRSEA ou de votre Chambre Régionale d'Agriculture pour voir dans quelle mesure ce plan est accessible, au regard de votre activité et des orientations régionales.

ACTE VETERINAIRE : LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET VETERINAIRES ONT TROUVE UN ACCORD

Dans le cadre des Etats Généraux du Sanitaire, une discussion entre la profession agricole, FNSEA en tête, et la profession vétérinaire, a porté sur l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux.

L'objet de ces rencontres est la modification du Code Rural pour donner aux éleveurs la possibilité d'effectuer un certain nombre d'actes vétérinaires, sans être dans un dispositif dérogatoire à l'exercice illégal de la médecine et de la chirurgie des animaux.

Un accord fondateur a été signé entre 7 organisations agricoles et vétérinaires le 29 juin 2010. Ces organisations, après d'âpres discussions, se sont entendues sur une nouvelle rédaction du code rural qui fixe donc les « *conditions dans lesquelles certains actes peuvent être réalisés par des personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaires et, si nécessaire, la liste de ces actes* ».



FNC

Flash Info

n°129 – 20 juillet 2010 (2/2)

La FNC régulièrement consultée par la FNSEA a œuvré, avec succès, pour que les éleveurs d'équidés et les agriculteurs diversifiés puissent bénéficier des mêmes dispositions que les autres agriculteurs.

REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE FUEL LOURD, SUR LE FUEL DOMESTIQUE ET SUR LE GAZ NATUREL : NOUVEAU DELAI

Un décret du 29 juin 2010 précise que les demandes de remboursement partiel de la TIC (ex. TIPP) sur le fioul domestique et le fioul lourd, ainsi que de sur la TICGN (gaz naturel) acquittée au titre de 2009 sont **recevables jusqu'au 31 décembre 2012**.

Les formulaires de remboursement sont disponibles sur demande auprès de la FNC (fncheval@fnsea.fr)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LABOUR EQUIN : RENDEZ-VOUS DANS LA SOMME

Depuis maintenant plus de 10 ans, la FNC organise, en partenariat avec Jeunes Agriculteurs, la finale nationale de labour équin, dans le cadre de la fête agricole, Terre Attitude.

L'édition 2010 se déroulera le **samedi 11 et le dimanche 12 septembre, à Hautvillers-Ouville** (à proximité d'Abbeville). Comme chaque année, les associations nationales de race et les associations régionales d'éleveurs adhérentes de la FNC, sont invitées à participer à cette finale, en y envoyant leurs meilleurs meneurs. Une vingtaine d'équipes devrait ainsi être présente pour la finale du dimanche matin.

Pour en savoir plus sur cette compétition et sur la grande fête agricole organisée par Jeunes agriculteurs, visitez le site

internet de la FNC www.fnc.fnsea.fr ou www.paysenfolie.fr

FERMETURE ESTIVALE

Les bureaux de la FNC seront fermés du lundi 26 juillet au lundi 9 août.